



Section de Savoie



CTSD 2nd degré du jeudi 26 mars 2015

Préparation de la rentrée dans les collèges de Savoie

L'ordre du jour du CTSD du jeudi 26 mars 2015 a traité des postes d'enseignants du second degré.

Ci-dessous le récapitulatif des créations et suppressions par corps et par matières.

Pour en savoir plus : [doc1](#) et [doc 2](#)

PEGC

Suppression : (4)

Lettres-Allemand

Lettres-Histoire géo

Maths-Sciences-Physiques

Sciences naturelles-physiques

CERTIFIES

Créations : (22)

Anglais (1)

Italien (2)

Espagnol (1)

Lettres classiques (1)

Histoire géo (1)

Lettres modernes (4)

Maths (4)

SVT (1)

Sciences physiques (4)

Technologie (2)

EPS (1)

Suppressions : (13)

Allemand (1)

Italien (1)

Education musicale (1)

Lettres modernes (2)

SVT (2)

Technologie (3)

EPS (3)

PLP

Suppressions : (2)

Bio technologie

GIS MET

Postes définitifs créés

En 2013 : 33

En 2014 : 21

En 2015 : 23

Postes à complément de service

En 2013 : 185

En 2014 : 162

En 2015 : 160

ULIS

Création (1) : Collège Pierre Grange à Albertville

Option D



Section de Savoie



Instituteurs spécialisés SEGPA

Suppressions (2) : SEGPA Marlioz et SEGPA Cote Rousse Option F

Création d'un poste de directeur Adjoint de SEGPA au collège de Moutiers.

[Pour en savoir plus](#)

Un total de 22 suppressions et de 23 créations à l'échelle du département.

Mesures de carte scolaire au nombre de 12.

Lors de ce CTSD, l'UNSA est intervenu pour souligner qu'il y avait trop de services partagés. L'UNSA a demandé qu'une réflexion soit faite pour limiter le nombre de services partagés car ces derniers engendrent beaucoup de stress et de difficultés pour les collègues.

[Voir le tableau des compléments de service](#)

A ce sujet, l'UNSA lance un appel aux collègues : si vous avez connaissance d'un collègue qui effectue un service partagé et qui rencontre des difficultés, faites nous en part. La DSDEN s'est engagée à étudier les situations complexes afin de voir s'il y avait une possibilité d'améliorer la situation du collègue.

L'UNSA a demandé également à connaître le nombre de créations de postes qui donne lieu à des services partagés.

La secrétaire générale, Mme Rebière, nous donnera lors du CTSD de juin cette liste afin d'avoir une vision plus précise concernant ces services partagés.

Un bilan d'ajustement est prévu en juin.

Concernant la prise en charge des frais de déplacements, celle-ci est institutionnelle (1 heure de décharge pour établissements sur communes limitrophes ou non limitrophes).

Désormais, les frais sont pris en charge : si le service s'effectue entre deux établissements différents de la même commune et entre deux communes.

Modification :

Il n'y aura pas de suppression de poste au collège de St Jean de Maurienne, le poste de lettre moderne est remplacé par un poste de lettre classique.

Segpa :

Il n'y a plus que 4 établissements sur le bassin de Chambéry qui accueillent des élèves en segpa (Marlioz à Aix les Bains, St Alban en Leysse, Bissy et La Ravoire).

Au collège de Côte Rousse, la segpa est définitivement fermé malgré les nombreuses interventions de l'UNSA.

Le DASEN signale qu'un travail d'information a été fait à destination des familles pour les informer du bien fait de la segpa sachant que ce sont les familles qui choisissent l'orientation de leur enfants fin CM2. Il insiste sur le rôle de tous les acteurs de l'Éducation Nationale pour valoriser et inciter les enfants en grande difficultés à choisir cette orientation. Cependant les familles, elles, préfèrent en général que leur enfant entre au collège en 6^{ème}



Section de Savoie

comme tous les autres enfants et attendre la 5^{ème}, de voir comment s'est déroulé la classe de 6^{ème} de leur enfant avant de prendre la décision de le mettre en segpa.

Dans ce cas, le DASEN signale qu'il n'y a pas de commission pour l'affectation en 5^{ème} afin de ne pas alourdir la procédure pour les parents.

Le DASEN nous informe également qu'il y a moins de demandes qui sont faites par les familles pour intégrer une segpa qu'auparavant.

L'UNSA demande un bilan de l'évolution du nombre de demandes d'orientation qui passent par la CDOEA pour avoir plus d'éléments. Un bilan devrait nous être fourni dans un prochain CTSD second degré.

Concernant la situation du collège privé de St Joseph à St Jean de Maurienne (qui sera fermé l'an prochain : décision du tribunal du 10 mars 2015), le DASEN signale que tout sera fait pour accueillir les élèves qui le souhaitent dans les différents établissements de la vallée de la Maurienne en attribuant des moyens supplémentaires (en fonction des moyens disponibles dans la DG départementale). Pour cela, il est dans l'attente de la liste définitive des élèves souhaitant rejoindre l'enseignement public qui devrait être connue d'ici la semaine prochaine.

Chambéry, le 26 mars 2015

Pour l'UNSA EDUCATION
**Eric BADIN, Ludovic BERENGER,
Walter MODESTO et Brigitte
LAURENT**